



## Communiqué de presse régional commun – 19 février 2025

Après Eric Dupond-Moretti, scandalisé par des épreuves sportives réunissant surveillants et personnes détenues à Fresnes, voilà que Gérald Darmanin dénonce à grand renfort de communication une activité socio-esthétique à la prison de Seysses. L'ancien ministre de l'Intérieur annonce brutalement l'arrêt de toutes les activités en prison autres que le soutien scolaire, la langue française et ce qui touche au travail et au sport.

Cette polémique a deux conséquences désastreuses.

La première est symbolique et discursive : elle légitime dans les débats publics une conception rétrograde de la sanction comme pur châtiment. Rien d'étonnant à ce qu'elle vise une activité du soin et de la douceur, quand on choisit de ne penser la sanction que sous le sceau de la dureté et de l'affliction. C'est ignorer toute la fonction de réinsertion de la peine, qui implique que la privation de liberté ne s'organise pas en marge de la société, que les détenus conservent leurs droits et qu'ils tirent parti des échanges avec l'extérieur. C'est aussi mépriser les termes de la loi qui rappelle que "*le régime d'exécution des peines privatives et restrictives de liberté vise à préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne condamnée afin de lui permettre d'agir en personne responsable, respectueuse des règles et des intérêts de la société*" et le droit de toute personne d'être "*incarcérée dans des conditions respectant sa dignité*". Enfin, c'est méconnaître l'action quotidienne du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, voire nuire à ses missions de réinsertion et de prévention de la réitération d'infractions.

La seconde est bien réelle et concrète : la disparition anticipée des activités qui ouvraient les horizons des rares personnes détenues qui parvenaient à en bénéficier. Parmi les activités en suspens sur la région Sud-Est, on trouve notamment :

- \* des activités organisées par des intervenants extérieurs : la sophrologie qui participe à la gestion des émotions et, par ricochet, à la prévention des suicides comme des violences en détention ; la médiation animale, permettant de travailler le rapport à soi et à l'autre, pour développer confiance et bienveillance (même si sur ce point la direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille semble faire machine arrière) ;

- \* des permissions de sortir collectives pour se rendre à un ciné-débat associatif, ou pour entretenir des espaces verts pourtant situés sur le domaine pénitentiaire du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes.

Sans attendre une quelconque instruction ministérielle officielle et sans discussion avec les personnels, les directions des établissements pénitentiaires d'Aix-Luynes, des Baumettes, de Tarascon et d'Arles viennent localement d'annoncer la fin d'un nombre important d'activités.

Nos organisations déplorent cette anticipation de la commande politique, inquiétante dans ces temps troublés. Elles dénoncent ces déclarations médiatiques démagogiques et les décisions brutales qui en découlent. Elles alertent sur les conséquences désastreuses de ces choix sur les personnes détenues, leur dignité et leur sécurité dans des établissements suroccupés.

Le scandale que le ministre de la Justice devrait dénoncer n'a rien de cosmétique. Il s'agit des conditions indignes de détention dans notre région.

Au 17 février 2025, le taux d'occupation du quartier homme de la maison d'arrêt des Baumettes est de 199,67 % (soit 766 personnes incarcérées pour un effectif théorique de 399 personnes) et 90 personnes détenues dorment sur des matelas au sol. A la même date, à Aix-Luynes (maison d'arrêt 1 et 2), 1940 personnes sont détenues, pour 1320 places théoriques, soit un taux d'occupation de 146 % et 55 personnes dorment sur des matelas au sol. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux d'occupation était de 120,8 % avec 476 personnes détenues pour 394 places théoriques à Toulon La Farlède, 128,2 % à la maison d'arrêt de Draguignan avec 646 personnes détenues pour 504 places théoriques et 162,5 % avec 577 personnes détenues pour 355 places théoriques à la maison d'arrêt de Nice.

Nous exigeons le rétablissement de l'ensemble des activités mises en suspens, des conditions de détention dignes pour les personnes incarcérées et des conditions de travail décentes pour les personnels pénitentiaires.

**Signataires : La section PACA de la CGT Insertion Probation, la section PACA du SNEPAP FSU, la section marseillaise du Syndicat des avocats de France et la section régionale du Syndicat de la magistrature (ressort de la cour d'appel d'Aix en Provence).**